

## Rationalisation du secteur pétrolier d'aval

Petro-Canada a largement contribué à la rationalisation de l'industrie pétrolière nationale au Canada. Grâce à son expansion, la société représente maintenant le cinquième environ des activités de commercialisation et de raffinage du pétrole au Canada; elle est précédée seulement par Imperial Oil, dont la capacité de raffinage est de 28 p. 100 et la part du marché de 24 p. 100. En même temps le nombre de ses concurrents a diminué (les acquisitions de Petro-Canada étant le principal facteur à l'origine de leur disparition). Il y a deux conséquences possibles à cette rationalisation. D'une part, le fait d'avoir moins de participants dans l'industrie d'aval augmente les possibilités d'améliorer l'efficacité des opérations grâce aux économies d'échelle, et de rationaliser les systèmes de raffinage, de distribution et de commercialisation. D'autre part, les consommateurs canadiens risquent de voir les prix au détail augmenter en raison du plus petit nombre de concurrents dans l'industrie.

Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral s'est trompé en permettant à Petro-Canada de s'accaparer une part aussi grande de l'industrie d'aval, où elle semble avoir misé essentiellement sur les acquisitions et la publicité plutôt que le mécanisme d'établissement des prix pour livrer concurrence. M. Hopper a confirmé devant le Comité que la diversification dans le secteur d'aval était essentielle à la survie à long terme de son entreprise.

...Je ne pense pas que Donald Macdonald ait très bien vu l'avenir qui s'ouvrirait devant la compagnie. Écoutez, si vous deviez créer une société, et que vous limitiez ses activités à l'exploration dans les régions limitrophes, et qu'elle n'achète rien, en cinq ans, elle sera complètement démantelée... Si nous voulions survivre, que la Société survive, ce qui était mon ambition, il nous fallait acheter. Nous devons nous constituer une marge brute d'autofinancement. Je devais bâtir une société capable de survivre par ses propres moyens. Les gouvernements changent et il y a effectivement eu des changements. Il était clair que la Société ne pouvait pas se contenter d'aller faire des forages dans les régions limitrophes sans autre apport d'argent que les subventions gouvernementales. Ce n'était guère réaliste.

(Canada, Sénat, Comité permanent de l'énergie et des ressources naturelles, 16 novembre 1989, pp. 29-30)

Nous ne croyons pas que le gouvernement doive dicter à Petro-Canada sa stratégie de commercialisation, puisque cela serait extrêmement néfaste à l'industrie; peut-être y aurait-il lieu cependant que Petro-Canada se départisse de son actif en aval de manière à stimuler la concurrence, qu'il y ait ou non privatisation.

- (4) Le Comité recommande d'étudier davantage la rationalisation de l'industrie pétrolière d'aval et ses conséquences possibles sur la concurrence en général, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle de Petro-Canada.**